

FICHE PRODUIT

Sage eFacture

Simplifiez vos relations commerciales et réduisez vos délais de recouvrement grâce à la gestion électronique de vos factures et commandes

Avril 2021



D'ici à 2020, toutes les entreprises françaises auront l'obligation d'accepter les factures dématérialisées*.

Sage eFacture connecte de façon sécurisée votre système de facturation à celui de vos clients et fournisseurs sur une plateforme relationnelle pour optimiser les processus et la productivité.

Être conforme aux obligations légales

Grâce à Sage eFacture, vous avez la garantie de respecter les exigences légales en matière de facturation électronique : intégrité, authenticité, lisibilité de la facture (articles 289-V et 289-VII du Code Général des Impôts). Vos échanges sont totalement sécurisés par cryptage et archivage légal, pendant 10 ans, dans un coffre-fort chez un tiers de confiance.

Réduire les délais de recouvrement de vos créances clients

- > Vous bénéficiez d'une traçabilité sur toutes les étapes de la chaîne de facturation, ce qui vous permet de suivre, en temps réel, la bonne réception et le traitement et la validation d'une facture, chez votre client. Vous gagnez, en moyenne, entre 10 et 15 jours sur le traitement de vos factures en éliminant les pertes de temps liées à l'acheminement des courriers papier, aux corrections de documents suite à des erreurs humaines, ou encore aux délais de validations et de paiements.
- > La réduction des délais de recouvrement diminue mécaniquement vos encours client et augmente votre trésorerie disponible, optimisant par conséquent la capacité de votre entreprise à financer sa croissance.

Gagner du temps

Réduisez considérablement le temps consacré par le service comptable sur le traitement des factures grâce à un envoi rapide et sécurisé, une réception et une intégration instantanée, sans ressaisie ni risque d'erreur dans le système de gestion. L'échange de factures dématérialisé est assuré de façon transparente avec vos clients et fournisseurs également équipés de logiciels Sage, mais également avec des donneurs d'ordres équipés d'autres solutions grâce à l'interconnexion assurée par Cegedim.

Augmenter votre retour sur investissement

Vous réduisez de près de 60 % vos coûts d'émission et de réception des factures clients et fournisseurs (source : Arthur D. Little) grâce à l'envoi instantané, la simplification des relances et des litiges, la réception, la saisie et le rapprochement automatisés, l'accès immédiat aux factures archivées en ligne et, la traçabilité des documents.

Garantie de l'intégrité, de l'authenticité et de la lisibilité des factures

L'article 289-V du Code Général des Impôts exige que "l'authenticité de l'origine, l'intégrité du contenu et la lisibilité de la facture soient assurées à compter de son émission et jusqu'à la fin de sa période de conservation".

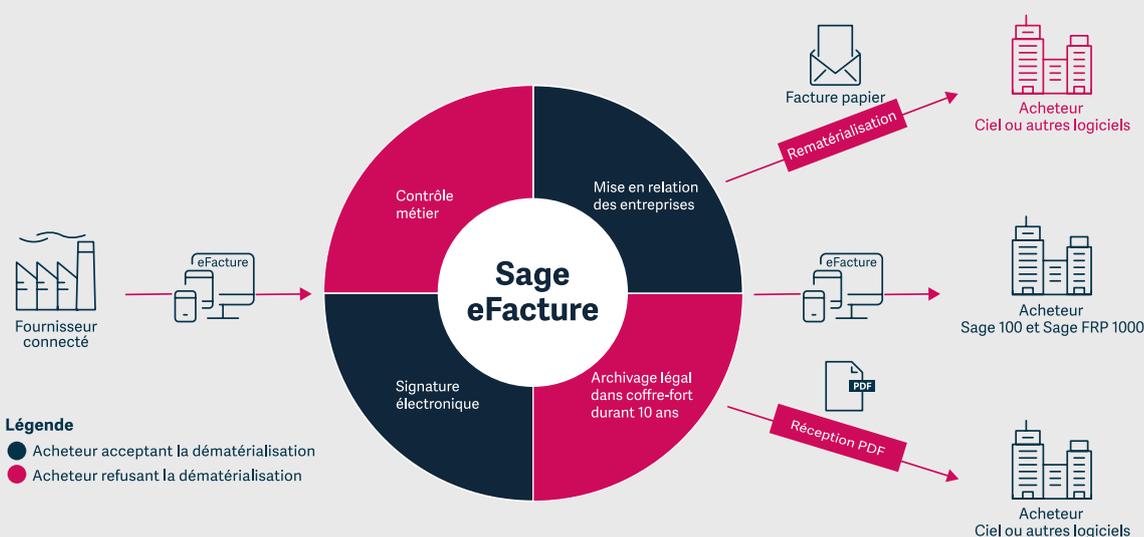
Les fonctionnalités

Simplification et automatisation du traitement de vos factures / commandes

- > Inscription de vos sociétés dans l'annuaire Sage eFacture
- > Consultation des entreprises présentes dans l'annuaire Sage eFacture
- > Invitation de vos tiers à échanger des factures et commandes électroniques
- > Consultation des factures et commandes en ligne, traçabilité des échanges
- > Téléchargement des factures et commandes électroniques reçues Consultation et téléchargement de pièces jointes aux factures et commandes électroniques
- > Compatibilité portail Chorus Pro

Gains de productivité pour l'émission et/ou l'intégration de vos factures et commandes

- > Emission de factures et commandes électroniques
- > Impression, mise sous pli et envoi postal des factures et commandes (option)
- > Intégration comptable des factures électroniques reçues
- > Intégration en gestion commerciale des factures et commandes électroniques reçues
- > Archivage électronique à valeur probante pour une durée de 10 ans



L'accès à la plateforme Sage eFacture est gratuit, directement depuis les logiciels : Sage 100 Gestion Commerciale et Sage 100 Comptabilité.

Vous ne payez que pour les flux que vous consommez.

*Calendrier légal

1^{er} janvier 2019 obligation de dématérialisation des factures pour les PME et 1^{er} janvier 2020 pour les micro-entreprises (depuis 2017 pour les autres)

Pour plus d'informations et être mis en relation avec un expert :

01 41 66 25 91 International : +212 5 290 290 90 (hors France métropolitaine)

www.sage.com/fr-fr/sage-100cloud

www.sage.com